

LE SÉNAT

Le jeudi 19 mars 1992

La séance est ouverte à 14 heures, le Président *pro tempore* étant au fauteuil.

Prière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mon profond respect.

Le président,
C. William Doody, sénateur

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

[Traduction]

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT L'EXPIRATION DU MANDAT DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, pour mettre les pendules à l'heure, je signale que, si on reprend les critères du sénateur Murray, un gouvernement respectueux de la démocratie déclenchera des élections dans 247 jours, tandis qu'un gouvernement lâche et sans respect pour la démocratie a encore 633 jours avant que ne sonne l'heure de vérité.

Le sénateur Barootes: Qui va se charger de ce rappel quand vous ne serez pas là?

Le sénateur Frith: Proposez-moi quelque chose, sénateur Barootes. Je sais que je puis compter sur vous.

LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

LA RÉFÉRENDUM NATIONAL—LA LETTRE DE FÉLICITATION DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je tiens à informer le Sénat que la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth a adressé aujourd'hui une courte lettre à Son Excellence l'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud. En voici le texte:

Monsieur l'Ambassadeur,

Mes collègues du bureau de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth m'ont chargé de vous faire part, à vous et, par votre entremise, à votre Parlement, de l'admiration et du respect que leur inspire l'efficacité avec laquelle votre gouvernement a sollicité et obtenu un appui si ferme des citoyens de l'Afrique du Sud pour la poursuite de son programme de réforme constitutionnelle.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

LA COMMÉMORATION DE LA TRAGÉDIE DE SHARPEVILLE

L'honorable Noel A. Kinsella: Honorables sénateurs, le 21 mars est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La communauté mondiale a choisi cette date en mémoire du drame de Sharpeville, survenu le 21 mars 1960 en Afrique du Sud. Nous pouvons prendre bonne note des transformations qui se produisent en ce moment dans cette région du monde. Les résultats du vote tenu cette semaine sont réconfortants et marquent un progrès dans l'abolition du régime d'apartheid. Le Canada doit continuer à réclamer l'élimination rapide de toutes les formes de discrimination raciale.

Au Canada, la tolérance et la compréhension doivent être les seules attitudes de mise dans les relations interpersonnelles. L'intolérance et la discrimination ont pour effet non seulement d'amoinrir la qualité de vie de la victime et de lui enlever des possibilités, mais aussi de nous priver du potentiel que présente le plein épanouissement de cette personne.

Il faut continuer, par des mesures législatives et des programmes importants, à pourchasser le racisme dans la société canadienne. Il importe également de veiller à ce que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés soit l'expression, dans la Constitution, du droit de tous les Canadiens à être égaux devant la loi et en vertu de la loi, sans discrimination fondée sur la race.

Honorables sénateurs, il n'est pas inutile de rappeler l'article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à laquelle le Canada a adhéré: «l'expression «discrimination raciale» vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel et dans tout autre domaine de la vie publique.»

Partout au Canada, nous devons continuer à prendre des mesures pour veiller à ce que tous les Canadiens jouissent de leurs droits dans des conditions d'égalité. Il importera donc de lancer une initiative nationale, peut-être avec la participation des gouvernements fédéral et provincial, des barreaux et d'autres secteurs, pour appliquer un nouveau programme original d'enrichissement de la Charte des droits et libertés.